

Technologie de l'information et de la communication pour une société sans barrière et ouverte aux personnes handicapées

Par Tambo CAMARA
Comité francophone de l'Organisation Mondiale des Personnes Handicapées (OMPH)
Nouakchott (Mauritanie)
tcamara44@yahoo.fr

1. Avant propos

Présentation de Organisation Mondiale des Personnes Handicapées (OMPH) et de son Comité francophone

Mandat : l'Organisation Mondiale des Personnes Handicapées (OMPH) est un réseau d'organisations ou d'assemblées nationales de personnes handicapées mise sur pied en 1981 (AIPH) pour promouvoir les droits des personnes handicapées (PH) par la participation à part entière, l'égalisation des chances et le développement. Elle est à ce titre, la voix des PH

Objectifs :

- Promouvoir les droits humains des personnes handicapées,
- Promouvoir l'intégration sociale et économique des PH,
- Travailler au développement et au soutien des organisations des PH (OPH).

Rôle : Aider à l'identification des obstacles qui empêchent ou limitent la participation des PH et à l'exercice de l'influence auprès des gouvernements des Etats et de leurs organisations au niveau international, continental, régional et national pour la prise et la mise en œuvre des mesures appropriées pour faire disparaître ces obstacles.

Elle compte 160 membres ou assemblées nationales de PH. Elle a ses Quartiers Généraux à Winnipeg au Canada et des bureaux régionaux de développement dans chacune des cinq (5) régions du monde qui la composent et qui s'investissent dans le plaidoyer pour les droits humains des PH, le renforcement des capacités des leaders d'OPH et dans la recherche action pour le développement durable

Présentation du Comité francophone de l'OMPH

Il est le réseau des OPH des pays francophones membres de l'OMPH. Il fut mis sur pied en 1988 au lendemain de l'évaluation à mi-terme de la Décennie Internationale des PH où il fut clairement établi, qu'il était de la responsabilité des Etats de prendre les décisions appropriées pour faire disparaître les obstacles qui handicapent les personnes porteuses de déficiences.

Mandat : Faire entendre la voix des PH auprès de la Conférence au Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements des pays qui ont en commun l'usage du français pour la construction de sociétés ouvertes et sans barrières.

Objectifs : Exploiter les opportunités qu'offre le Sommet de Francophonie pour la mise en œuvre du Programme d'Action Mondial des Nations unies concernant les PH durant et au delà de la Décennie.

2. Introduction

On trouve les PH dans toutes les régions du monde et parmi toutes les catégories sociales. Selon l'OMS, il existe numériquement plus d'un demi milliard d'hommes, de femmes et d'enfants handicapés à l'échelle mondiale.

Le monde francophone en compte au moins 50 millions et l'Afrique 78 millions. Il y a au moins une PH dans environ une famille sur quatre et, leur nombre, en relation avec les changements sociaux et démographiques en constante augmentation. Et, quel que soit le pays, leurs conditions de vie sont toujours inférieures à

celles des autres habitants du fait de barrières physiques, sociales ou culturelles. Elles sont en majorité pauvres. Elles ont peu ou pas accès aux structures de formation et d'emploi. Elles ont deux ou trois fois plus de chance d'être au chômage. Elles vivent au bas de l'échelle sociale, bien souvent à la charge de leurs familles, d'œuvres charitables ou de mendicité. Elles ont deux ou trois fois plus de chance d'être au chômage

Elles ont cependant un potentiel et peuvent contribuer au développement de leurs communautés et de leurs sociétés. De même elles ont les mêmes droits que n'importe quel citoyen de bénéficier des services répondant à leurs besoins de santé, de réadaptation, d'éducation et sociaux.

Malgré ces états de faits, et pendant longtemps, les sociétés sont pensées, édifiées comme si les PH n'existaient pas, comme si tout un chacun pouvait voir, entendre, marcher, comprendre, réagir avec rapidité et efficacité aux signaux du monde qui nous entoure.

Cette incapacité à prendre en compte les besoins de tous les citoyens dans l'édification des sociétés, a conduit à la marginalisation des PH et leur relégation au dernier rang de l'échelle sociale et économique.

Avec le développement des moyens de l'information, et de la communication, les graves problèmes d'existence que ces PH vivent alors tant dans les pays du Nord que du Sud sont rendus un peu plus visibles et plus critiques pour attirer l'attention des Nations unies et susciter l'avènement des événements internationaux suivants :

- La déclaration en 1981 d'une Année Internationale des PH (AIPH) avec pour thème « pleine participation et égalité des chances des PH.
- L'adoption au terme de l'AIPH (1982) d'un Plan d'Action Mondial (PAM) ou programme cadre au service des États pour promouvoir les mesures propres à assurer la prévention de l'incapacité, la réadaptation et la participation pleine et entière " des PH à la vie sociale, au développement et à l'égalité.
- La proclamation d'une Décennie internationale des PH pour la période 1983-1992 pour la mise la mise en œuvre du PAM.
- La Convention n° 159 et la Recommandation 168 adoptées par le BIT en 1983 établissant les normes internationales qui défendent le droit des PH à une formation et un emploi adéquat.
- Les Règles d'égalisation des chances des PH adoptées en 1993 avec pour objectifs, de garantir aux filles et aux garçons, aux femmes et aux hommes handicapés de toutes les régions et pays du monde, les mêmes droits et obligations que leurs concitoyens.
- Création en 2001 par la résolution A/RES/56/168 d'un Comité Ad hoc avec pour mandat d'examiner des propositions pour une Convention Internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et la dignité des PH.

Malgré tous ces efforts, la population handicapée constitue encore aujourd'hui, la minorité la plus invisible dans le monde. En effet leurs besoins et capacités demeurent expressément très peu pris en compte en particulier dans les politiques et programmes nationaux des pays en développement ou en transition où vivent 80 % d'entre elles.

Aussi le Colloque international de la francophonie constitue pour le Comité Francophone de l'OMPH, un forum approprié pour faire entendre un peu plus la voix des PH des pays ayant en partage le français pour une exploitation optimum à leur profit des technologies de l'information et de la communication en termes d'inclusion, d'autonomie et « d'empowerment pour lever les différentes barrières qui freinent leur intégration

A cette fin, notre intervention sera axée sur:

- les aspects de base qui caractérisent la vie des personnes handicapées

- Les PH au sein de la société de l'information et de la Communication
- Les efforts à consentir pour promouvoir une société d'information plus inclusive et diversifiée qui favorise le respect des droits et la participation active des PH à son édification

3. Aspects de base qui caractérisent la vie des personnes handicapées

Notre intention n'est pas de faire un état des lieux exhaustif de la situation des PH qui vivent pour la plupart en marge de la société, ni de nous appesantir sur leur qualité humaine et leur diversité, mais de partager avec vous quelques uns des problèmes et besoins essentiels qu'elles vivent au quotidien à l'heure de la mondialisation, des droits humains réaffirmés et de l'explosion des technologies de l'information et de la communication et qui ont noms :

- préjugés et discriminations
- inaccessibilité des lieux et des techniques
- manque d'accès à l'éducation et à l'emploi
- pauvreté, dépendance, marginalisation et exclusion

a) Préjugés et discriminations

Aujourd'hui encore, les préjugés sociaux constituent un frein important à l'acceptation et l'intégration sociale des personnes handicapées qui reposent d'abord sur la reconnaissance du droit à la différence pour un réel changement des mentalités. En effet quelle que soit la forme que prennent les attitudes (indifférence, ignorance, peur ou hostilité), elles peuvent grandement dégrader la qualité de vie et représenter une des plus grandes barrières à la reconnaissance et au respect des droits des PH.

C'est ainsi que les attitudes et comportements de la famille, de la communauté et des fournisseurs des services créent des complexes culturel, social ou économique qui peuvent constituer pour la PH un plus grand problème que le handicap lui-même. Les barrières sociales souvent moins aisées à identifier que les barrières physiques et encore moins faciles à changer.

Les PH qui font partie des communautés culturelles (autochtones) ainsi que les femmes handicapées, les enfants et les personnes handicapées du 3eme age vivent souvent une double, voire triple, discrimination. C'est ainsi que les organisations des personnes handicapées et de défense des droits à travers le monde ont compris très tôt qu'un véritable changement des mentalités nécessitait de transcender le modèle traditionnel, c'est-à-dire celui de la charité, de la bienfaisance pour celui de l'égalité des chances et de la participation.

b) Inaccessibilité des lieux et des techniques

Les différentes barrières créées ou tolérées par la société qui ont noms : manque d'accès, à l'environnement rural naturel et à l'environnement construit autrement dit : aux édifices et aux systèmes de transport, le manque d'adaptation du mobilier urbain, l'inaccessibilité des équipements publics, des systèmes de télécommunications, des technologies de l'information, des moyens de communication, le parler pour les sourds, l'écriture non braille pour les aveugles etc., ont des impacts importants sur l'autonomie des PH, sur leur possibilité de fréquenter l'école, d'occuper un emploi, de participer à la vie de leur communauté, d'être citoyen tout court. (droits et devoirs).

Au cours des dernières décennies, certains pays en particulier industrialisés, ont adopté des standards afin de tenir compte des besoins des PH dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, du transport et de technologies (sitesWeb).

Ces développements ont certes notablement contribué à améliorer la situation dans ces pays ; cependant, beaucoup d'endroits demeurent inaccessibles, sinon mal adaptés, aux PH, particulièrement dans les pays en développement et dans les régions rurales.

En ce qui concerne le cyberespace, les PH, comme beaucoup de gens, sont aux prises avec les obstacles financiers et le manque d'infrastructures.

De plus, elles rencontrent de nombreuses barrières technologiques qui demeurent encore trop peu connues et ce, en dépit des nombreuses ressources qui existent pour exploiter à fond ces outils technologiques en matière d'intégration et de participation sociale. Cela est particulièrement inquiétant lorsqu'on considère la vitesse à laquelle se développent les nouvelles technologies et qui force le constat qu'il est urgent d'intervenir afin de ne pas créer de nouvelles situations de handicap, de ne pas reproduire les mêmes erreurs.

c) Le manque d'accès à l'éducation et l'emploi

A travers le monde et dans les pays en développement en particulier, la situation socio- professionnelle des PH est souvent caractérisée par le retard scolaire et le sous emploi.

L'éducation et la possibilité de contribuer économiquement à la communauté ont évidemment un impact considérable sur la qualité de vie à de nombreux niveaux (acquisition de connaissances, socialisation, participation à la vie démocratique, réalisation de soi, consommation de biens et services, etc.). Or, en regard de l'éducation, les PH affichent généralement de plus haut taux d'analphabétisme, d'abandon scolaire, d'échecs ou de non-diplomation que les personnes n'ayant pas de handicap. L'ONU estime qu'environ un enfant sur dix est handicapé et constate que dans les pays en développement, ces enfants n'ont généralement pas accès à des services éducatifs spécialisés et beaucoup n'ont même pas accès à l'éducation.

Dans les pays où ces services existent, les taux de succès sont certes meilleurs mais les personnes handicapées accusent malgré tout un retard scolaire important comparativement aux personnes sans handicap. Il est largement reconnu que le niveau de scolarité des personnes handicapées est fortement lié à leur statut d'emploi ; leur situation professionnelle précaire ne peut donc guère étonner. De plus, les personnes handicapées font face à la discrimination sur le marché du travail, que ce soit la perte d'emploi suite à la l'apparition d'une déficience, le refus d'embauche dû à la présence d'une déficience, des conditions de travail inférieures, l'absence de possibilité de mobilité professionnelle, etc. Dans les moments de détresse économique, les personnes handicapées sont habituellement les premières à être mises à pied et les dernières à être embauchées.

Dans les pays en développement, la situation est particulièrement difficile. La migration des populations rurales vers les milieux urbains posent des défis supplémentaires, les personnes handicapées se retrouvant plus souvent qu'autrement dans les quartiers défavorisés, vivant dans des conditions de misère. Pour certaines, c'est la dépendance forcée alors que d'autres doivent se tourner vers la mendicité pour survivre.

d) Pauvreté, dépendance, marginalisation et exclusion

Selon le PNUD on parle de pauvreté lorsqu'il n'y a pas de revenus suffisants pour satisfaire les besoins alimentaires essentiels (manger, boire) = « pauvreté absolue » ou les besoins essentiels non alimentaires « pauvreté générale ». Pour les PH qui sont privées en plus des droits humains essentiels (soins de santé de base, éducation, travail, information et communication, auto représentation, participation..) on préférera, le terme « pauvreté humaine »

Et dans ce contexte, PH = droits non respectés = pas ou peu d'instruction = pas ou peu de formation = pas ou peu de qualification professionnelle = possibilités emploi très limitées = pas de revenus = PAUVRETE = dépendance = marginalisation = exclusion.

Suivant ce schéma, les personnes handicapées sont pauvres et parmi les plus pauvres, vivent en grande majorité dans les pays en développement (eux-mêmes pauvres et sous équipés) et souvent dans des conditions qui sont tout simplement aberrantes en plein 21ème siècle. La situation n'est que légèrement meilleure dans les pays industrialisés. En effet, bien qu'un grand nombre de ces pays aient mis en place des mesures sociales et des programmes d'intégration, de nombreuses études ont démontré que les personnes handicapées affichent, malgré tout, une situation économique largement inférieure à celle de la population en général.

Il est par ailleurs clairement établi par l'ONU et par l'OMS l'existence d'une relation entre le handicap et la

pauvreté. « Alors que le risque de déficience est plus grand chez les populations pauvres, la présence d'une limitation pose souvent de lourdes exigences sur les ressources habituellement limitées de la personne ou de la famille et des proches qui s'enfoncent davantage dans la pauvreté »

La pauvreté est à la fois cause et conséquence du handicap

Cette corrélation trouve son illustration par le schéma suivant :

Incapacité / pauvreté

La déficience non traitée conduit à :

- incapacité permanente
- analphabétisme et ignorance
- absence de qualification professionnelle
- chômage ou sous emploi
- manque à gagner pour la famille ou chute des économies de base de la famille =
- **pauvreté**

Pauvreté / incapacité

- manque de ressources appropriées pour acquérir les besoins de base (repas, habitation, soins de santé etc.)
- malnutrition ou famine
- résistance physique diminuée
- moindre résistance face aux maladies infectieuses et invalidantes
- principaux facteurs de risque accrus
- manque de ressources nécessaires pour traiter les déficiences
- prédisposition à développer des incapacités permanentes

Comme nous pouvons donc le constater, la place qu'occupent actuellement les PH dans notre société demeure très précaire tant dans les pays du Nord que dans ceux du sud. Dans cette optique, on peut se questionner sur la place qu'occuperont les PH dans cette nouvelle société, la société de l'information si des actions plus humaines, globales, durables, et novatrices n'étaient entreprises et mises en oeuvre.

4. Personnes handicapées au sein de la société de l'information et de la communication

Après la révolution industrielle, l'humanité se retrouve de nouveau confronté à une transformation en profondeur de la société. En effet, comme la révolution industrielle, la révolution technologique des dernières années a eu des effets majeurs sur l'ensemble des pays, redéfinissant les rapports entre les gens (Nord et Sud), donnant naissance à de nouveaux enjeux, repoussant les frontières du temps et de l'espace. Cette révolution a certes donné lieu à de nouvelles opportunités mais a également engendré de nouvelles formes d'exclusion .

Il suffit pour s'en convaincre de se reporter à la question de la fracture numérique largement débattue et documentée ces dernières années pour reconnaître qu'il existe effectivement des inégalités d'accès entre les pays et entre les gens. Ex : plus de la moitié des africains n'ont jamais utilisé le téléphone, l'email et l'Internet sont seulement pour les privilégiés. La pauvreté, le manque ou l'absence d'infrastructures adéquates, le manque d'accès à l'éducation sont des facteurs clés qui contribuent de façon importante à cette problématique.

Et comme nous l'avons vu plus haut, les PH et surtout des pays pauvres sont confrontés à des difficultés d'envergure en relation avec ces facteurs.

De plus, elles doivent composer avec les barrières physiques ou technologies liées aux technologies de l'information et des communications, technologies qui jouent un rôle déterminant dans le développement de la société de l'information.

Compte tenu de ce rôle, il apparaît important, d'insister sur le grand potentiel que représentent les

technologies pour les PH lorsqu'on tient compte de leurs besoins. Que ce soit dans le domaine médical ou de la réadaptation, des communications, de la domotique, etc., les technologies ont toujours joué un rôle important en matière de traitement, de prévention, d'adaptation et d'intégration socioprofessionnelle. Elles ont littéralement ouvert des mondes nouveaux à de nombreuses PH, leur ont permis de jouir d'une plus grande autonomie et leur ont permis d'exploiter davantage leur potentiel.

Malheureusement, de nombreuses technologies demeurent inaccessibles aux PH du sud et la course au développement de nouvelles technologies ne tient pas assez compte de leurs moyens et besoins. Pourtant, plusieurs solutions faciles et peu coûteuses à implanter existent présentement. De plus, on retrouve au sein de la communauté des PH une expertise considérable en matière d'adaptation des technologies. Cependant, on fait peu appel à ces solutions et à ces ressources sinon lorsque que les travaux sont avancés à un point où l'adaptation exigera des efforts et des investissements plus substantiels. Cela renvoie d'ailleurs à un modèle d'intervention appliqué depuis l'aube des temps et ayant prouvé ses limites (le rattrapage) et illustre bien le besoin d'une approche plus systémique.

Dans cette optique, il est utile de poser quelques orientations de nature à assurer aux PH une place respectable au sein de la société de l'information, s'y épanouir et participer à son développement.

5. Les efforts à consentir pour promouvoir une société d'information plus inclusive et diversifiée qui favorise le respect des droits et la participation active des PH à son édification devront porter sur :

a) L'inclusion

L'inclusion signifie la prise en compte des problèmes et besoins des PH dans l'édification des sociétés pour permettre à ces dernières de vivre les différents aspects de la vie non plus à part, mais avec les autres. Elle s'oppose à l'exclusion .

L'inclusion des préoccupations des PH à l'intérieur de grands projets collectifs ne s'est jamais faite de façon naturelle et leurs besoins, lorsqu'ils étaient considérés, ont généralement été traités en dernier lieu

Recommandations :

En général :

- promouvoir l'égalité des chances et pas la charité,
- lever les barrières qui mènent à la discrimination et à l'exclusion,
- mettre en place les mesures politiques et sociales (législation anti discriminatoire) pour la construction et l'organisation de sociétés ouvertes et accessibles à tous tout en tenant compte de la diversité des PH, des besoins et actions spécifiques que certaines catégories et familles peuvent requérir.

Dans l'espace francophone :

- prendre expressément en compte dans la programmation de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, les personnes handicapées comme groupe cible prioritaire à part entière à l'instar des jeunes, des femmes et populations rurales et non pas comme un sous groupe des populations vulnérables.

b) L'accessibilité

Elle désigne le degré d'utilisabilité ou facilité d'utilisation d'un environnement ou d'un équipement pour une personne qui ne répond pas aux standards généralement en usage

Pour une personne handicapée, l'accessibilité signifie qu'un endroit est aménagé afin qu'elle puisse y pénétrer, y circuler sans obstacles, que les installations, les équipements et les moyens de communication sont conçus pour en permettre l'usage, avec ou sans adaptation, par une personne ayant des limitations motrices, sensorielles ou cognitives. Pour les pays pauvres , la plainte première est l'accès aux services d'appui, aux aides techniques en termes de disponibilité, de proximité, de coût etc.

Recommandations :

En général :

- adopter et à promouvoir des normes accessibles aux PH,
- établir et mettre en oeuvre des programmes d'action visant à assurer l'autonomie fonctionnelle et rendre le milieu physique accessible aux PH (bâtiments, transport, voies publiques et autres espaces extérieurs),
- prendre des mesures appropriées pour assurer l'accès à l'information et à la communication (braille pour les aveugles et langage des signes pour les sourds) de même que les technologies de l'information et des communications (sites Web, logiciels, téléphones, équipements informatiques, guichets des services informatisés etc.),
- adopter et la promulguer des lois assorties de mesures de suivi pour assurer l'accessibilité des différentes composantes de la vie collective,
- consulter les PH et les organisations qui les représentent lors de l'établissement des règles et normes d'accessibilité.

Dans l'espace francophone :

- appuyer à la création de sites WEB libre en matière d'information sur le handicap et renforcement des capacités documentaires et archivistiques dans l'espace francophone.
- soutenir les OPH pour la création, l'hébergement et la référencement de sites WEB,
- soutenir les projets des OPH du Sud dans le cadre du Fonds Francophone « Info route »,
- appuyer la production, la diffusion et la distribution des produits cinématographiques et télévisuels relatifs aux besoins, aux capacités et à la promotion des droits des PH.

c) L'éducation et emploi

L'éducation s'avère, sans contredit, une condition sine qua non à une pleine et équitable participation à la société de l'information. Une société basée sur l'échange d'informations, de connaissances et de savoir exige l'accès à une éducation de qualité. Or, comme nous l'avons vu plus haut, les PH accusent des retards importants en matière de scolarisation, particulièrement dans les pays en développement en raison d'obstacles divers

Recommandations :

En général :

- faire l'état de lieux de l'éducation l'enfance handicapée,
- mettre en oeuvre un plaidoyer efficace sur les principes d'égalité de chances dans l'éducation et pour la levée des barrières physiques et sociales,
- adopter les politiques éducatives prenant expressément en compte les enfants à besoins éducatifs spéciaux,
- prendre les mesures législatives réglementaires pour concrétiser la volonté politique,
- d'appliquer les déclarations de Jomtien et de Salamanque,
- former les formateurs pour l'école intégratrice,
- adapter et utiliser les TIC au service de l'éducation et du développement des ressources humaines,
- promouvoir l'autonomie fonctionnelle de l'enfance handicapée.

Dans l'espace francophone

- Tenir compte des besoins des PH dans la valorisation des technologies éducatives et de la formation à distance,
- Aider les gouvernements des pays membres de la Francophonie à intégrer les besoins éducatifs des PH dans leur plan « éducatif pour tous » (EPT),
- Inciter les gouvernements des pays membres de la Francophonie à intégrer un module sur le handicap dans les cursus de formations des enseignants,
- Promouvoir la production locale de matériels didactiques spécialisés,
- Promouvoir la langue des signes comme langue partenaire du français, l'uniformiser et la vulgariser dans l'espace francophone.

d) Participation

Elle désigne l'implication active des PH et de leurs organisations à la décision (conception, mise en œuvre, évaluation de stratégies, politiques, programmes et projets les concernant) non plus comme simples bénéficiaires mais comme partenaires à part entière (en référence au slogan des OPH « RIEN POUR NOUS SANS NOUS ». Malheureusement les PH sont encore dans la plupart des pays mis à l'écart des processus décisionnels

Recommandations :

En général

- organiser et renforcer les capacités organisationnelles et institutionnelles des membres de la société civile dont les OPH,
- reconnaître aux OPH le droit de participer aux processus décisionnels,
- mettre en place des moyens et structures opérationnelles qui consacrent cette participation,
- promouvoir la représentation des PH dans les structures gouvernementales de prises de décisions.

Dans l'espace francophone

- soutenir la Décennie africaine des PH,
- favoriser et soutenir la participation des OPH de l'espace francophone à la préparation et à la tenue du Sommet Mondial sur l'information prévu en 2005 à Tunis,
- promouvoir la création dans l'espace francophone, d'observatoire des droits des PH,
- organiser des sessions d'informations et de sensibilisation des parlementaires sur le handicap et les PH
- appuyer le projet de Convention de l'ONU concernant les PH.